



Elaboration de solutions : approche en mode projet

Trois étapes structurent l'approche projet :

1 - La conception

- Procéder à l'analyse de l'état des lieux du service ou de la situation.
- Définir l'intervenant sur cette étape (interne, externe).
- Identifier les objectifs politiques et organisationnels.
- Fixer les contraintes notamment budgétaires et juridiques.
- Prendre en compte les attentes de la population.
- Programmer les actions avec un calendrier et les acteurs du projet.
- Repérer les solutions (avantages et inconvénients).

2 - Proposer une solution

- La mise en œuvre.
- Organiser les groupes de travail.
- Choisir le mode de réalisation (interne, externe) avec les avantages et les inconvénients.
- Suivi du projet par le groupe de pilotage.
- Mesurer les écarts.

3 - L'évaluation

- Production d'un bilan du nouveau dispositif au regard des objectifs initiaux.
- Fixer le retour et la capitalisation des expériences.
- Mesurer l'efficacité du savoir-faire en interne de la collectivité.
- Garder en mémoire les acquis.
- Faire évoluer le dispositif en fonction des objectifs initiaux des élus.